

DECISION DU PRESIDENT N° DECCS_2026_005

Formation Premiers Secours Citoyens

Le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n° DEL20240212_03 en date du 12 février 2024 donnant délégation à Monsieur le Président de Terres de Montaigu,

Considérant la nécessité de fixer une participation aux formations Premiers Secours Citoyens afin de valider l'inscription,

DÉCIDE

ARTICLE 1

Terres de Montaigu, en partenariat avec la Protection Civile, organise des formations Premiers Secours Citoyens en priorité à destination des habitants du territoire de plus de 60 ans permettant de délivrer un certificat de compétences de Citoyen de sécurité civile.

Elle se dérouleront le vendredi 03 avril 2026 à Montaigu-Vendée, commune déléguée Saint-Georges-de-Montaigu et le vendredi 20 novembre 2026 à Rocheservière.

ARTICLE 2

L'inscription à cette formation est fixée à 5 € par participant.

ARTICLE 3

Le Directeur Général des services de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée et au Comptable de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Fait à Montaigu-Vendée



Antoine Chereau
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
30 janv. 2026

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication et/ou de sa notification.*

*La présente décision peut faire l'objet d'un
recours devant le Tribunal Administratif de
Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111
– 44041 NANTES Cedex) dans un délai de
deux mois à compter de sa publication et/ou
notification*